

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 342/2017 – REGLEMENTATION TEMPORAIRE - STATIONNEMENT - MANIFESTATION PLACE DECAZES

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8°, L233-1 et L233-1-1

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité de la manifestation « Tous ensemble pour l'hôpital », organisé par Monsieur GAILLAC le samedi 1^{er} juillet 2017,

ARRETE

ARTICLE 1° - A l'occasion du rassemblement prévu le samedi 1^{er} juillet 2017 place Decazes, organisé par le collectif « Tous ensemble » une restriction temporaire du stationnement sera mis en place comme suit :

► Le stationnement sera interdit à tout véhicule place Decazes dans sa partie comprise entre le bâtiment France Télécom et la banque Caisse d'Epargne à partir du vendredi 30 juin 2017 à 14 heures au samedi 1^{er} juillet 2017 à 13 heures.

ARTICLE 2° - La signalisation routière réglementaire sera mise en place par les services de la mairie.

ARTICLE 3° - Les Services Techniques Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 29 juin 2017

Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

